

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 mai à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 mai 2025, s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de M. Serge THEALLIER, Maire.

PRESENTS :

Mmes Emilie BILISARI / Christiane CHAMPILOU / Audrey CHAVAROT / Audrey COURBON / Christiane DEFFRADAS / Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.

MM. Sylvain BARRY / Renaud MARTEL / Julien PIREYRE / Serge THEALLIER / Gilles VAYSSIERE.

ABSENTS :

Mme Paméla PICARD a donné pouvoir à Mme Emilie BILISARI.

M. Jérémy COLZANI a donné pouvoir à M. Gilles VAYSSIERE.

M. Stéphane FAURE a donné pouvoir à M. Serge THEALLIER.

M. Christophe JOHNSSON a donné pouvoir à Mme Christiane CHAMPILOU.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent.
2. Désignation référents (réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics français).
3. Renouvellement adhésion gîtes de France.
4. Intervention entreprise nettoyage gites du 28/06/2025 au 11/10/2025.
5. Motion pour le rétablissement de la tarification solidaire Mobiplus.
6. Suivi des dossiers.
7. SI et commissions.
8. Demandes d'urbanisme.
9. Questions diverses.

En ouverture de séance, Monsieur Renaud MARTEL est élu secrétaire et l'ordre du jour proposé est adopté.

Ordre du jour

1) Approbation du compte rendu du conseil précédent :

Le compte rendu de réunion du mois d'avril 2025 n'est pas finalisé.

2) Désignation référents (réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics français) : (D n°2025_18)

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} mai 2025, le notariat sera chargé de délivrer les formalités de l'apostille des actes publics visant à attester de l'authenticité de la signature, du sceau ou du timbre qui y figurent. Pour ce faire, les notaires auront à comparer la signature figurant sur le document qui leur sera soumis et celle mentionnée dans l'acte public.

Il précise que dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics, il est demandé à chaque commune de transmettre au notariat les coordonnées d'un ou plusieurs référents appelés à contribuer à l'alimentation d'une base nationale des signatures publiques portée par le notariat.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Désigne comme référents :**

Monsieur Serge THEALLIER, Maire,

Madame Elisabeth FRESNEAU-LABARRE, 1^{ère} Adjointe,

Madame Christiane CHAMPILOU, 2^{ème} Adjointe,

Monsieur Renaud MARTEL, 3^{ème} Adjoint.

En exercice : **15** Présents : **11** Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3) Renouvellement adhésion gîtes de France :

Invitation à renouveler l'adhésion pour la saison 2026, en ligne sur le site gîtes de France Puy-de-Dôme.

4) Intervention entreprise nettoyage gites du 28/06/2025 au 11/10/2025 :

Accord de principe.

5) Motion pour le rétablissement de la tarification solidaire Mobiplus : (D n°2025_19)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier envoyé par les conseillers départementaux du Canton des Monts du Livradois expliquant qu'à l'occasion de la session budgétaire des 7 et 8 avril, ils ont appris que **les chéquiers Mobiplus, dont bénéficiaient les personnes âgées, étaient supprimés**. Cette décision suscite une grande inquiétude parmi les élus et la population.

Le chéquier Mobiplus permettait un déplacement gratuit pour les personnes aux revenus très modestes, résidant dans des hameaux souvent éloignés des praticiens médicaux et des commerces. Le manque voire l'absence de médecins généralistes et de praticiens spécialistes sur notre territoire (ORL, dermatologue, cardiologue...) oblige les personnes âgées, dépendantes ou souffrant de handicap à de longs trajets pour accéder aux soins. Or, ces transports ne sont que rarement pris en charge par l'assurance-maladie alors qu'ils exigent des déplacements coûteux vers les agglomérations régionales (Clermont-Ferrand, Vichy...). Les coûts de ces déplacements peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros pour des personnes qui ne disposent que de très modestes pensions.

Dans ces conditions, les chéquiers Mobiplus sont un ballon d'oxygène pour de nombreuses familles qui risquent désormais de renoncer aux soins. Leur suppression va encore amplifier les inégalités sociales et territoriales dont sont déjà victimes les personnes âgées et isolées sur le territoire du Livradois-Foréz. C'est pourquoi, en harmonie avec les habitants du territoire, nous vous demandons de renoncer à la suppression de ces chéquiers.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Demande au Conseil Départementale de renoncer à la suppression de ces chéquiers.**
- **Charge le Maire de transmettre la Motion au Président du Conseil Départemental.**

En exercice : **15** Présents : 11 Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6) Suivi des dossiers :

- 6-1) Travaux mur du cimetière plus changement tuiles sur le mur du terrain de jeu.
- 6-2) Devis pour le mur côté de l'Eglise.
- 6-3) Entretien des stations : l'entreprise MaxPaysage va intervenir pour l'entretien des 3 stations.
- 6-4) Projet Energie renouvelables – VIRYA Energy – initialement 15ha mais apparemment impossible.

7) SI et commissions :

- 7-1) Conseil Syndical du Parc – vote du budget.

8) Demande d'urbanisme :

Déclaration préalable déposée par ADKXATTS pour installations en toiture de panneaux photovoltaïques (Les Planes).

Déclaration préalable déposée par Mme PEIREIRA Cassandra et M. DA SILVA Anthony pour réhabilitation d'une ancienne maison avec garage (La Forerie).

Déclaration préalable déposée par M. AZEVEDO Carlos pour installation isolation thermique extérieur de la maison (Le Bourg).

Déclaration préalable déposée par Mme DUMOULIN Christine pour réfection de couverture à l'identique en tuiles terre cuite rouge (Le Cheix).

9) Questions et infos diverses :

- 9-1) Remplacement congés annuel et Congés exceptionnels Agent d'Entretien (**D n°2025_20**).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de remplacer Monsieur Maurice MARTIN, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe, Titulaire à temps complet durant ses congés annuels, son hospitalisation et sa convalescence pour

la période du 07 juillet 2025 au 30 septembre 2025 pour permettre d'effectuer le travail d'entretien des batiments communaux au sein de la Mairie lors des locations saisonniers.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Emet** un avis favorable pour l'embauche de Madame Julie, Valérie, Jeannine MAHAUD du 07 juillet 2025 au 30 septembre 2025 à raison de 60 heures 00 minutes pour cette période (20h / mois).
- **Charge** le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à ce recrutement.

En exercice : **15** Présents :11 Votants : **15 Pour** : 15 Contre : 0 Abstention : 0

9-2) Tour de France Féminin : Suivi des préparatifs du Tour de France féminin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 40.

S. THÉALLIER

E. FRESNEAU-LABARRE

C. CHAMPILOU

R. MARTEL

S. BARRY

E. BILISARI

A. CHAVAROT

J. COLZANI
A donné pouvoir à
M. Gilles VAYSSIERE

A. COURBON

C. DEFFRADAS

S. FAURE

A donné pouvoir à
M. Serge THEALLIER

C. JOHNSON

A donné pouvoir à
Mme Christiane
CHAMPILOU

P. PICARD

A donné pouvoir à
Mme Emilie BILISARI

J. PIREYRE

G. VAYSSIÈRE